



**Face au risque
d'inondation,
demandez votre
diagnostic gratuit !**

**Pour en savoir plus,
contactez-nous :**

unima
L'expert public des territoires d'eau

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30

UNIMA

28 rue Jacques de Vaucanson
17180 Périgny

 | **05 46 34 12 25**

 diagnostics.CARO@unima.fr

 diagnostics-papi-caro.fr

Diagnostics co-financés par :



UNIMA
28 rue Jacques de Vaucanson
17180 Périgny



Un territoire à protéger contre la submersion marine

Le fleuve Charente et ses affluents connaissent des crues remarquables et des phénomènes de submersion marine importants. Dans ce cadre, la communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO) participe activement au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Sur son territoire, la CARO a souhaité lancer un programme d'accompagnement des propriétaires, locataires et professionnels. L'objectif est double : permettre la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité pour chaque propriété exposée et accompagner les propriétaires dans la mise en place de travaux éventuels.

Êtes-vous concerné.e ?

Le périmètre du diagnostic concerne les 11 communes situées aux abords de l'estuaire de la Charente. Pour savoir si votre bien se situe dans le périmètre rendez-vous sur :

diagnostics-papi.caro.fr



Un diagnostic

Gratuit

Pris en charge par l'État, le Département et l'Agglomération

Rapide

Réalisé en 2 heures par deux professionnels

Personnalisé

Démarche individuelle, volontaire et sur rendez-vous

Confidentiel

N'engage pas votre responsabilité ou les clauses de votre contrat d'assurance

La CARO a missionné le bureau d'études de l'UNIMA (Union des Marais de la Charente-Maritime) pour la réalisation de ces diagnostics.

unima
L'expert public des territoires d'eau

100 %
gratuit



Demande de diagnostic gratuit

Pour prendre rendez-vous et engager une démarche de réduction de la vulnérabilité de votre propriété, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le renvoyer par voie postale à l'UNIMA ou directement par courriel à : diagnostics.CARO@unima.fr

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Commune : _____

Bien à diagnostiquer : Habitation
 Entreprise

Superficie du bâtiment : _____ m²

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

E-mail : _____

Autres informations éventuelles :

Pourquoi réaliser ce diagnostic ?

Si vous êtes concerné.e, profitez de ce diagnostic gratuit ! Il vous permet de :

- **Connaître la vulnérabilité de votre bâtiment.**
- **Agir pour protéger votre famille ou vos employés des prochaines submersions** (les dernières importantes ont eu lieu en 1957, 1999 et 2010).
- **Réduire les dégâts possibles et le montant des réparations.**
- **Être accompagné.e par des professionnels et obtenir des aides pour financer vos travaux.**

Démarche sans engagement !

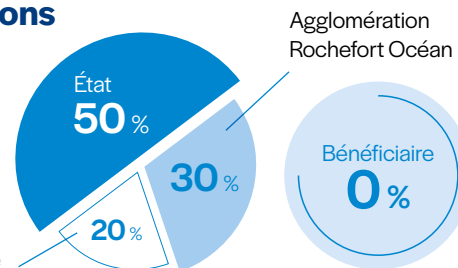
Ni le diagnostic ni la réalisation des travaux ne sont obligatoires. Leur réalisation n'engage pas votre responsabilité vis-à-vis de votre contrat d'assurance.



Les subventions

Diagnostic gratuit et pris en charge à 100% :

Département de la Charente-Maritime



Les travaux pourront être subventionnés :

Pour un habitat individuel,

subvention de l'État, du Département et de la CARO jusqu'à 20 000 €.

Pour des travaux plus importants,

l'État peut apporter des aides complémentaires.

Pour les activités économiques,

les entreprises de moins de 20 salariés peuvent prétendre à une subvention.